VI SEMI-MARATHON 2019

REGLEMENT

ARTICLE 1. DATE ET HEURE

La Fédération d'Athlétisme de Guipuzcoa (FAG) et Fly Group organisent le 24 novembre 2019 le VI Semi Marathon de San Sebastian.

Le départ aura lieu à 9H au Paseo Errondo (prés du Stade de Anoeta) sur un parcours urbain homologué par la RFEA, l'AIMS et l'IAFF sur une distance de 21.097,5m. La ligne d'arrivée sera située au Mini Stade Anoeta et devra être croisée en un temps limite de 2H30. Tout les points kilométriques seront indiqués.
www.zurichmaratondonostia.com

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à tous ceux qui le souhaitent, sans distinction de sexe ou de nationalité, qui soient nés en 2001 ou avant, conformes aux réglementations de la RFEA et IAAF. Tous les athlètes participent sous leur entière responsabilité et devront avoir une condition physique suffisante pour réaliser l'épreuve sans problèmes

ARTICLE 3. INSCRIPTIONS

La participation est limitée à 2.500 coureurs. L'inscription peut se réalisé « EN LIGNE » sur le site **www.zurichmaratondonostia.com**
. Le paiement devra être effectué avec carte crédit ou carte débit au moment de formaliser l'inscription.

Les enregistrements seront ouverts jusqu'au 21 novembre ou fin d'existences

Tous les athlètes ne possédant pas de licence national RFEA, licence de la commune basque où du carnet PLUS en vigueur seront obligés d'obtenir une licence à la journée avec un coût de 3 euros qu'il faudra ajouter à tous les prix indiqués si dessous

Prix et dates :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 18 mars et jusqu'au 21 novembre (s'il reste des dossards disponibles). Un dossard-puce est inclus dans tous les prix :

Premiers 100 inscrits	18,50 €
Reste inscrits jusqu'au 31 mars	23,50 €
Du 1 avril au 15 sept.	27,50 €
Du 16 sept. au 12 nov.	30,00€
A partir du 13 novembre	35,50 €

ARTICLE 4. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Une fois l'inscription effectuée, vous ne pourrez plus récupérer le montant ni garder votre dossard pour la prochaine édition. Par contre, lors de votre enregistrement, vous trouverez l'option *garantie de remboursement* qui vous permettra récupérer le 100% du montant de votre enregistrement jusqu'au 1er novembre et à partir de cette date jusqu'au 18 novembre, votre dossard vous sera réservé pour la prochaine édition. L'option *garantie de remboursement* doit être formalisé dans tout les cas lors de votre enregistrement. Pour le remboursement de votre inscription vous devrez envoyer un email à maraton@flygroupnet.com en indiquant nom, prénom, nº passeport ou pièce d'identité et numéro de commande que vous retrouverez sur votre confirmation d'enregistrement. Le montant de cette option ne sera pas remboursé.

ARTICLE 5. COLLECTE DU DOSSARD

Le dossard-puce et sac du coureur doivent être récupérer au Velodromo Antonio Elorza de Anoeta (Paseo Anoeta, 3 – 20014 San Sebastian) les jours et heures suivants:

Vendredi 22 novembre: 17:00 -20 :00
Samedi 23 novembre: 10:00 -19:00
Dimanche 24 novembre: 07:00 à 08:00*

*** Les services seront limités. Nous conseillons fortement à tous les participants de retirer leurs dossards la veille. Si vous ne pouvez pas le faire personnellement une autre personne peut le faire à votre place.**

Pour le retrait vous devrez présenter votre passeport ou pièce d'identité. En cas de retrait par un tiers, une photocopie ou photo sur le téléphone portable sera suffisant.

ARTICLE 6. PUCE ET DOSSARD OBLIGATOIRES

L'utilisation du dossard-puce est obligatoire et devra être toujours visible sur la partie frontale du tronc.

ARTICLE 7. TEMPS MAXIMUM

La durée maximale du temps de l'épreuve sera de 2h30 min.

ARTICLE 8 MOTIFS D'EXCLUSION

Sera motif suffisant d'exclusion:

• Ne pas passer par les points de contrôle mis en place.
• Ne pas faire le parcours complet.
• Modifier ou cacher la publicité du dossard.
• Prendre le dossard - puce attribué à un autre coureur.
• Ne pas répondre aux instructions des juges ou le personnel de l'organisation.
• Arriver sans le dossard.
• Obtenir de l'aide de marquage de coureurs non inscrits ou d'accompagnants sur voitures non officielles.
• Recevoir ou prendre du ravitaillement/de l'eau en dehors des points officiels indiqués sur le plan du parcours
• Recevoir du ravitaillement par des véhicules en mouvement ou d'un autre coureur
• Participer avec poussettes bébé dans le circuit
• Courir avec enfants dans le parcours y compris la ligne d'arrivée
• Nous vous rappelons aussi que tout véhicule motorisé ou vélos qui ne soient pas de l'organisation sont strictement interdits

ARTICLE 9. RAVITAILLEMENTS

Il y aura des ravitaillements générales tous les 5 km et de l'eau environ tous les 2,5 km. L'emplacement exact de toutes les fournitures sera indiqué dans le plan du parcours (voir site Web). Un ravitaillement sera disponible également à l'arrivée.

ARTICLE 10. ASSURANCE

Tous les participants inscrits seront officiellement couverts par une police d'assurance qui couvre les accidents survenant en conséquence directe à l'élaboration de l'épreuve et en aucun cas par une dérivation de maladie latente ou défaut, imprudence, négligence, violation des lois et les règles articulés ou les accidents produits dans le trajet vers et depuis l'endroit où la course se déroule

ARTICLE 11. ASSISTANCE MÉDICALE

Il y aura de l'assistance médicale sur différents points le long du parcours. Il y aura également assistance médicale à l'arrivée
L'organisation conseille aux coureurs de se soumettre à un examen médical préalable à l'épreuve, acceptant tout participant le risque associé à l'activité sportive.

ARTICLE 12. TEST ANTI-DOPAGE

Selon les règles du contrôle de dopage de l'IAAF, les tests seront faits aux participants des catégories hommes et femmes désignés par les juges.
Nous rappelons à tous les participants que le refus de passer le contrôle antidopage est motif de disqualification automatique. Les participants qui reçoivent des prix en espèces ne seront payés jusqu'à ce que la FAG soit en possession des résultats du contrôle antidopage. En cas de résultats positifs, il y aura lieu une contre-analyse, si celle-ci est également positive, le participant sera privé de toute sorte de prix (en espèces ou non).

ARTICLE 13. TROPHÉS / PRIX

Il y aura des trophées pour les trois premiers qualifiés absolue catégories masculin et féminin et les trois premiers vétérans avec + de 40 ans catégories masculin et féminin.
Sera considéré vétéran toute personne plus agé de 40 ans fété avant ou le même jour de l'épreuve.

ARTICLE 14. CLASSEMENT

Les classements provisionnels seront publiés par l'organisation sur le site web le jour de la course. Les classements officiels seront publiés le lendemain.
Les classements officiels peuvent être modifiés par les juges jusqu'au 16 décembre, une fois les passages dans chacun des contrôles de tous les athlètes soient vérifiés. A partir de cette date les classements seront définitifs
Toutes les questions non couvertes sont régies par les normes de l'IAAF.

ARTICLE 15. DROITS D'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Tous les participants, du fait de formaliser l'inscription, acceptent le présent règlement et consentent à la FAG et FLY GROUP par eux-mêmes ou par des tiers, à l'utilisation et l'informatisation des données personnelles à des fins exclusivement sportifs, de promotion ou commerciaux, et à l'utilisation de leur image au sein de l'épreuve à travers des photographies, vidéo, etc.
Conformément aux dispositions de la loi 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel, le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de modifier ou d'annuler tout ou en partie son contenu. Pour exercer ce droit, il faudra le demander par écrit au siège social de la FAG ou de FLY GROUP.
Ce règlement a été adopté avec l'accord de la RFEA
Toutes les questions non couvertes sont régies par les normes de l'IAAF.